



URGENT SVP, Droit des étrangers

Par **coco55**, le **24/05/2009** à **21:12**

Bonjour,

J'ai 26ans et je suis né en cote d'ivoire de pere inconnu et de mere ivoirienne. je suis arrivé en france a l'age de 6-7ans mais ma mere ne m'a jamais déclaré aux autorités francaises. je suis donc en france depuis plus de 20ans et je n'existe pas pour les autorités. récemment j'ai appris que je pouvais si je ne fournissais pas un dossier en béton, etre expulsé.

je ne sais pas quoi faire, je ne travaille pas, je n'ai pas d'argent et je dois demander a différentes personnes de l'aide tres regulierement.

j'ai eu dans ma jeunesse des problemes avec la police parce que livré a moi meme mais je me suis rangé.

je voudrais en fait commencer une formation en somatothérapie qui coute environs 5000 euros (que je n'ai pas) et d'apres mon avocat cela pourrait m'aider a fournir un bon dossier.

j'ai des reves et des projets et j'ai juste besoin d'aide.

dans ma situation, y a t-il un organisme qui pourrait m'aider a financer cette formation? ai-je droit a une aide ou pas?

si je parviens a avoir ces papiers.... quels seront mes droits?

je suis désespéré. mersi pour votre aide.

Par **anais16**, le **25/05/2009** à **20:14**

Bonjour,

vous dites être en France depuis que vous avez 6-7 ans, il y a donc forcément des preuves de cela (passeport, visa, certificat de scolarité, bulletins scolaires, carnet de santé, affiliation à un club de sport...).

Du fait de vos 20 années de présence en France, et si vous pouvez les prouver, vous pourriez éviter l'expulsion en cas d'interpellation par la police.

Il faut donc que vous demandiez votre régularisation; à l'âge que vous avez il est étonnant que vous n'ayiez pas encore fait les démarches!

ce n'est qu'une fois que vous aurez vos papiers que vous pourrez éventuellement prétendre à certaines aides et bourses pour vos études.

Si vous obtenez vos papiers, le droit principal que vous obtiendrez sera celui de pouvoir vivre librement en France!

Par **Patricia**, le **25/05/2009** à **22:55**

Ben voilà coco vous avez une réponse.

C'est moi qui aie changé l'intitulé de votre message, pour interpeller Anaïs, notre spécialiste Droit des étrangers... !!!

Par **anais16**, le **26/05/2009** à **13:57**

Bien joué Patricia! hihi

Et merci pour "la spécialiste en droit des étrangers", j'espère aider au mieux les gens et contribuer au sérieux d'experatoo...